



Numero unique de document : GT4201543

Date document : 10/09/2015 Direction : DP2 CARDIO Pôle : Cardio -Vasculaire

Personne en charge : Lotfi BOUDALI

Médicaments du système cardiovasculaire et les médicaments indiqués dans la thrombose

Groupe de travail n° 4

Séance du 10/09/2015 de 14H00 à 17H30 en salle 3

Nom des participants	Statut (mentionner si Président, membre, /secrétaire, rédacteur, évaluateur)	Présent	Absent /excusé	Copie
ANDREJAK Michel	Membre			
DECOENE Christophe	Membre			
DRICI Milou-Daniel	Membre			
GIRAL Philippe	Membre			
HATRON Pierre-Yves	Membre			
LE GUENNEC Jean-Yves	Membre			
LIEVRE Michel	Membre			
LILLO-LE LOUET Agnès	Membre			
TRINH-DUC Albert	Membre			
BOUDALI Lotfi	Chef de Produits			
DRUET Céline	Directrice Adjointe			
COGNEE-CHAUVIN Aurélia	Evaluateur			
GOEBEL Françoise	Evaluateur			
LE MONNIER Aude	Evaluateur			
REBEL Séverine	Evaluateur			
VILLANOVA Solène	Evaluateur			
POROKHOV Béatrice	Evaluateur SURV			
BEN-ARAB-BRINI Fatma	Evaluateur			
BOUCHET Julien	Interne	\boxtimes		

Points	Sujets abordés	Initiales évaluateur	Action: mentionner pour audition, information, adoption ou discussion	Avis EU nécessaire avant publication <i>Mentionner</i> Oui non	Liens DPI <i>Mention</i> <i>ner</i> Oui non
1.	Introduction				
1.1	Adoption de l'ordre du jour				
2.	Dossiers thématiques				
3.	Dossiers Produits – Substances (Natio	onal)			
3.1	HEMANGIOL® (propranolo) RTU	AC	Pour discussion	<mark>Non</mark>	
3.2	FIRAZYR® (Icatibant) SHIRE - RTU	JB	Pour discussion	<mark>Non</mark>	

Déroulement de la séance					
Nom du dossier	HEMANGIOL® (propranolol)				
Dossier thématique					
Dossiers Produits – Substances (National)					
Dossiers Produits – Substances (Europe)					
Numéro de dossier NL					
Nom de l'évaluateur	Aurélia Cognée-Chauvin				
Horaire de passage	14h00-14h30				

Critères de passage	
Besoin d'une connaissance terrain sur des pratiques	
Besoin d'un avis collégial ou complémentaire / Absence de consensus interne et / ou avis complémentaire	
Caractère innovant du dossier	
Impact majeur de santé publique	

Références documentaires

Dossier de demande de RTU - Projet de protocole de suivi des patients

Présentation de la problématique

Le laboratoire Pierre Fabre a déposé une demande de Recommandations Temporaires d'Utilisation pour la spécialité HEMANGIOL en cardiopédiatrie. HEMANGIOL (propranolol) 3,75 mg/ml solution buvable a obtenu l'AMM en avril 2014 dans les hémangiomes infantiles.

Le propranolol en solution buvable est actuellement utilisé en cardiopédiatrie dans le cadre d'ATU nominatives avec la spécialité SYPROL.

Les indications demandées pour cette RTU sont les suivantes

- Hypertension artérielle
- Insuffisance cardiaque et cardiomyopathie
- Tachycardie supraventriculaire (que le laboratoire a élargie aux troubles du rythme)
- Tétralogie de Fallot
- QT long congénital

- Syndrome de Marfan

Question posée	dans les	indicationar HEM	avail est interrogé sur la mise en plac ons citées précédemment et sur le pro ANGIOL dans le cadre de la RTU, t	otocole de suivi des patients
Votes				
Nombre de votants	sur nomb	re global		5
Nombre d'avis favor	ables			5
Nombre d'avis défav	vorables			0
Nombre d'abstention	n			0
Avis relatif à la question po	sée			
Avis relatif à la question posée Avis majoritaires		Le groupe de travail s'interroge sur la pertinence du propranolol dar l'enfant sachant que l'acébutolol a l'AMM dans cette indication et ur présentation pédiatrique. SECTRAL 40mg/ml, solution buvable en flacon a effectivement l'AM l'hypertension et est réservé à l'enfant. Toutefois, cette spécialité co l'alcool (80 mg par ml de solution). Une RTU d'HEMANGIOL laisser également plus de choix au prescripteur. Le groupe de travail s'est prononcé en faveur de la mise en place d'recommandation temporaire d'utilisation d'HEMANGIOL, 3.75 mg/m buvable dans les indications suivantes: - Hypertension artérielle - Insuffisance cardiaque et cardiomyopathie - Troubles du rythme - Tétralogie de Fallot - QT long congénital - Syndrome de Marfan		ette indication et une a effectivement l'AMM dans s, cette spécialité contient de IEMANGIOL laisserait
Avis minoritaires		aucun		4
Proposition d'action :		Par AN		Échéance
		du rapp	e en Commission d'évaluation initiale ort entre les bénéfices et les risques duits de santé	24 septembre 2015

	Dossier
Nom du dossier	FIRAZYR (Icatibant)
Dossier thématique	
Dossiers Produits - Substances (National)	
Dossiers Produits – Substances (Europe)	
Numéro de dossier NL	
Nom de l'évaluateur	Julien Bouchet
Horaire de passage	15h30 à 16h00

Nom, Prénom	DPI > 1 an	Type de lien	Niveau lien	Période	Traitement en séance		
					Si DPI > 1 an Sortie Absent Présent DPI actualisée en séance	Si niveau 1 Sortie Absent Présent Présent	Si niveau 2 Sortie
Cuitànas de m							
Critères de pa							57
Besoin d'une connaissance terrain sur des pratiques					\boxtimes		
Besoin d'un avis collégial ou complémentaire / Absence de consensus interne et / ou avis complémentaire							
Caractère innovant du dossier							
Impact majeur de santé publique							
Références documer	ntaires						

Présentation de la problématique

Document de demande de RTU

Le Firazyr (Icatibant) est un antagoniste compétitif sélectif des récepteurs de la bradykinine de type 2 (B2). Il dispose depuis 2008 d'une AMM pour le traitement symptomatique des crises aiguës d'angio-œdème héréditaire chez l'adulte (présentant une carence en inhibiteur de la C1 estérase).

Le laboratoire Shire, titulaire de l'AMM, avait déposé en 2012 une demande d'extension d'indication dans le traitement des angio-œdèmes secondaires aux inhibiteurs de l'enzyme de conversion (IEC). Cette demande, fut par la suite, retirée en février 2014, suite à de multiples objections du CHMP.

C'est donc en s'appuyant sur les données d'un essai clinique pivot (étude AMACE), de publications de cas et la recommandation faite par le centre de référence des angio-œdèmes à bradykinine (CREAK) de l'utilisation de Firazyr en traitement de première intention dans la prise en charge des angio-œdèmes à bradykinine induits par les IEC, qu'une demande de recommandation temporaire d'utilisation du Firazyr est évaluée dans l'indication suivante :

« Traitement des angio-œdèmes bradykiniques par les inhibiteurs de l'enzyme de conversion ».

·	upe de travail considère-t-il que le rapport béné dans l'indication demandée par la RTU ?	fice/risque est positif pour le
Votes		
Nombre de votants sur nom	bre global	5
Nombre d'avis favorables		5
Nombre d'avis défavorables		0
Nombre d'abstention		0
Avis relatif à la question posée		
Avis majoritaires	Le groupe de travail s'est prononcé en faveur de la mise en place de la recommandation temporaire d'utilisation du Firazyr dans l'indication « traitement des angio-œdèmes bradykiniques par les inhibiteurs de l'enzyr de conversion ». Cet avis est conditionné à la mise en place de cette RTU de façon harmoni avec le Berinert (Inhibiteur de C1 estérase). En effet, une demande de RTU existe en parallèle pour le Berinert dans la même indication, ainsi il a été décidé d'établir une RTU commune aux deux spécialités et donc d'harmoni	

	les modalités pratiques de prescription et les fiches de suivi pour ces deux spécialités.		
Avis minoritaires			
Proposition d'action :	Par	Échéance	
	Passage en Commission d'évaluation initiale du rapport entre les bénéfices et les risques des produits de santé	29.10.2015	